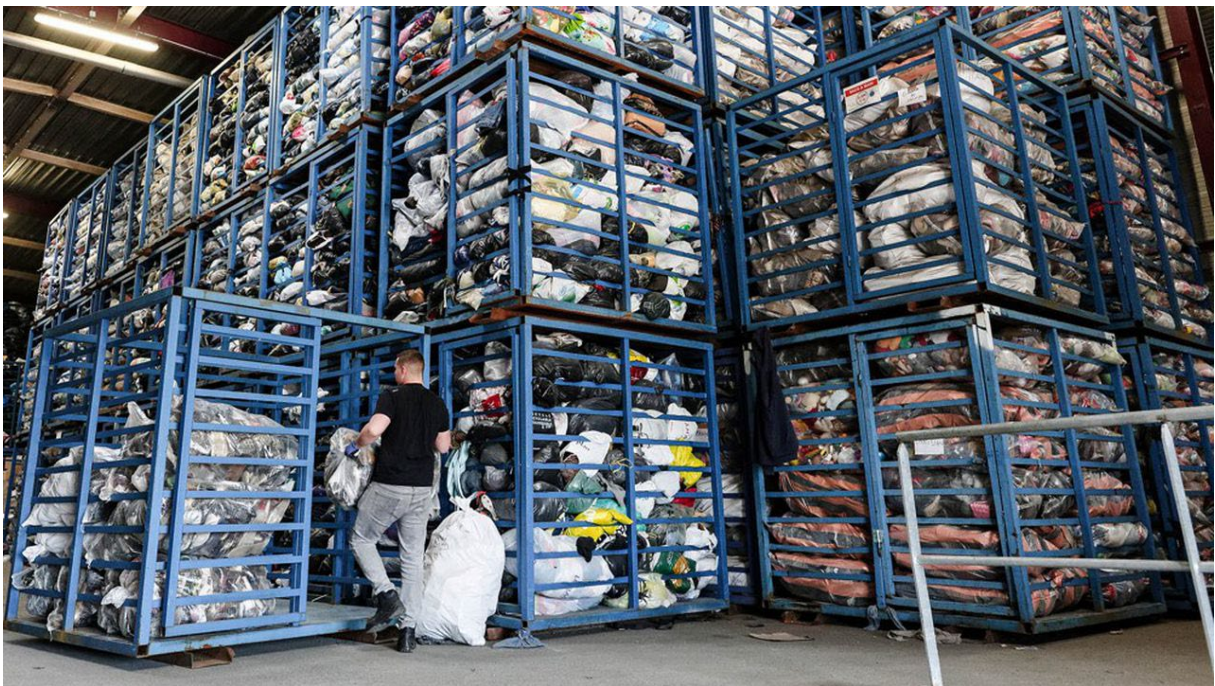


## L'industrie textile priée de se rhabiller en vert

La Commission européenne fustige l'impact environnemental de la « mode éphémère ». Elle veut imposer des critères de recyclabilité et réduire l'usage des matériaux sources de microplastiques.



Bordeaux, 20 mars 2019. Moins de 1 % de la production mondiale de textile est recyclée, s'alarme la Commission européenne. Dans l'Union, chaque habitant jette en moyenne 11 kg de textile par an. (Sebastien ORTOLA/REA)

Publié le 31 mars 2022

Frans Timmermans, le Monsieur « Pacte vert » de la Commission européenne, le reconnaît aisément : il ne s'y connaît « pas beaucoup » en mode. Mais toute la mode, elle, va vite le connaître, tant Bruxelles fait de l'industrie textile une cible prioritaire de son plan en faveur de l'économie circulaire, dévoilé mercredi.

Pour cause : les gâchis sont aujourd'hui énormes. Sur fond de hausse de la population mondiale et d'émergence de la « fast fashion », où un article se démode entre le passage en caisse et la sortie du magasin, la production textile a déjà doublé entre 2000 et 2015 et continue de fortement croître. [Moins de 1 % de la production est aujourd'hui recyclée](#) et jusqu'à 35 % des microplastiques relâchés dans

l'environnement sont issus de vêtements à base de polyester ou d'acrylique, alertent la Commission.

## **Survivre au lavage**

Dans l'Union, chaque personne achète en moyenne 26 kg de vêtements et de linge de maison par an (importés pour les trois quarts) et jette 11 kg de textile. La consommation de textiles y représente la quatrième principale source d'impact sur l'environnement, après l'alimentation, le logement et les transports.

« Les vêtements doivent survivre à deux ou trois lavages ! [...] D'ici à 2030, tous les textiles devront être durables et recyclables », avec une teneur minimale de fibres recyclées, « et être sans substances dangereuses », a insisté Frans Timmermans, fustigeant la « mode éphémère » à prix cassés et de médiocre qualité.

## **Destructions interdites**

Son projet de règlement, qui doit à présent être examiné par le Conseil (Etats membres) et le Parlement européen, propose notamment d'interdire, dans certains cas, la destruction des articles invendus, et de durcir les normes de fabrication et de pré-lavage industriel. La Commission veut également introduire pour les vêtements, comme pour une très vaste gamme de biens de consommation, un « passeport numérique ». Sous forme de QR Code, l'outil doit apporter des informations sur la traçabilité et les matériaux aux consommateurs, réparateurs et recycleurs.

## **Attentes des consommateurs**

S'ajouteront, dans le cadre de la révision l'an prochain de la directive-cadre relative aux déchets, des règles harmonisées en matière de [responsabilité élargie des producteurs de textile](#), ainsi que des incitations économiques à rendre les produits plus durables, via une « écomodulation des redevances ».

Le chantier est énorme mais Bruxelles estime avancer vent dans le dos. Les exigences que porte l'exécutif européen sont « en ligne avec les attentes des consommateurs », y souligne-t-on, et « les grands noms de la mode, qui donnent le ton pour toute l'industrie, sont en train de l'intégrer ».

**Derek Perrotte (Bureau de Bruxelles)**